

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-055

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 24 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION DE LOCAUX POUR LES BESOINS DE LA POLICE MUNICIPALE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI -Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Yves PARENT – François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS – Lionel RIQUELME à Paul MOUROT - Nicole VACCA à Yves PARENT – Oliver DURAND à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Jean-François PLANES donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis le 1^{er} février 2001, la Commune du Pradet occupe pour les besoins de sa Police Municipale une partie du bien sis 440, avenue de la 1^{ère} DFL (73 m² de bureaux + un garage) via une convention de mise à disposition précaire et révocable.

Ces locaux avaient été acquis en 2000 dans le cadre de l'opération TCSP (Transport en Commun en Site Propre) par l'ex-SITCAT, Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Toulonnaise, auquel se sont successivement substituées la Communauté d'Agglomération, puis la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Outre l'aspect précaire de cette occupation, les effectifs de la Police Municipale ont évolué au cours de ces dernières années et les locaux qu'elle utilise aujourd'hui ne sont plus adaptés à ses besoins actuels.

La Municipalité souhaite donc saisir l'opportunité de la réorganisation de la Poste pour acquérir des locaux désormais vacants de « l'entresol » de l'immeuble qu'elle occupe, situés place de l'Armée d'Afrique sur la parcelle cadastrée AD n° 273, classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit d'une surface d'environ 140 m² de plancher (134 m² de surface utile) correspondant au volume 8 de la copropriété (Cf. « *plan modificatif de division en volume* » et « *certificat volume 8* » annexés à la présente). Le volume 2 appartenant déjà à la Commune, l'assiette du droit exclusif est modifiée et des servitudes de passage (piétons et véhicules) sont établies au bénéfice du volume 7 (appartenant à la Poste).

Cette acquisition permettra à la Police Municipale de disposer de locaux plus spacieux et mieux sécurisés, idéalement situés en cœur de ville et facilement accessibles au public. Cette opération permettra également à la Commune de ne plus louer, mais d'investir et ainsi de baisser ses charges de fonctionnement.

L'estimation de France Domaine s'élève à 210 000 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette transaction ;
- D'accepter le montant d'acquisition ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, **Hervé STASSINOS**

